



Groupe PPE-DE

Véronique MATHIEU Député européen UMP



BREVES n° 17
Session plénière
Parlement européen 3-6 avril

ASSUMONS !



Le doute dont est victime l'Union européenne touche tant ses **nations fondatrices**, qui s'inquiètent particulièrement de la concurrence avec les nouveaux venus, que ses **nouveaux pays membres**, loin d'être emportés par le bonheur de l'intégration... On peut citer l'exemple de la Pologne, un des nouveaux membres les plus emblématiques : six semaines après son adhésion, elle remportait la palme de l'abstention lors des européennes de 2004 : 20% des électeurs se déplacent, et élisent plus de la moitié de députés ouvertement eurosceptiques ! Malgré cela, et malgré les rapports alarmants de la Commission Européenne concernant l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie, se règlent actuellement à marche forcée les derniers éléments techniques relatifs à leur adhésion prévue pour 2007.

L'élargissement de 2004, s'il n'est pas passé inaperçu, a été dépeint comme "devoir historique", en tant que réunification symbolique de l'Europe. Nul ne nie bien sûr une culture, un passé, des mémoires communes au continent européen. Mais soyons réalistes : la paix ne se suffit pas à elle seule, elle doit s'accompagner d'une **ambition politique** !

J'avais alors indiqué que cette culture transnationale ne signifiait pas que soient possibles -ni même voulues- des politiques communes, notamment une politique économique ou une politique étrangère, ni que l'UE puisse automatiquement devenir un lieu porteur de dynamisme solidaire à 25 ! Je ne souhaitais donc pas que l'Europe s'engage dans une **vaste hypocrisie** consistant à intégrer au plus vite ces 10 Etats sans en réaliser les implications concrètes. Ainsi, pour permettre l'ajustement socio-économique de ces nouveaux partenaires, il aurait fallu une révision radicale et généreuse des politiques budgétaires ; personne ne la proposait !

Deux ans plus tard, l'un des signes majeurs illustrant ce peu d'enthousiasme européen face à cet élargissement est bien celui de la **faiblesse du budget prévu pour 2007-2013**. Ce budget, dont le niveau est globalement arrêté, qui devra être **partagé pour la première fois entre 25 partenaires**, verra donc un certain nombre de politiques sacrifiées. Les secteurs les plus durement touchés sont la recherche, les réseaux transeuropéens et les politiques d'éducation et de jeunesse.

Voilà donc l'Europe au pied du mur, forcée à prendre des décisions courageuses sur son identité et son avenir. La première serait de reconnaître que l'élargissement de 2004 a été, à tous les niveaux, insuffisamment préparé et expliqué, et qu'il ne permet pas, aujourd'hui, de parler d'une Europe homogène. Aussi, il faut **geler tout nouvel élargissement**, et cesser d'encourager les candidats, auquel un avenir européen aurait été prétendument promis. Il faut évacuer les faux-semblants de la satisfaction du tout européen, pour avoir le courage d'**inventer de nouvelles formes de coopération**. Je pense particulièrement au statut de **partenariat privilégié**, qui doit être juridiquement créé. Enfin, que l'Europe cesse d'ergoter et de saupoudrer ! Qu'elle délaisse les tâches que les Etats membres sont mieux à même d'assumer, ou qui ne présentent pas une efficacité pertinente pour l'ensemble des Etats membres. Et **qu'elle se concentre sur les missions principales** pour lesquelles son action est déterminante.

Cabinet parlementaire : 3 Lévaugoutte - 88340 LE VAL D'AJOL
Tél. : 03.29.43.21.96 / Fax : 03.29.37.23.07
Email : MATHIEUve@wanadoo.fr
Site Internet : www.veronique-mathieu.net

« GOUVERNANCE EUROPEENNE »

Les citoyens sont soucieux de **l'efficacité des règles européennes** et de leurs conditions d'élaboration. Le besoin de responsabilité et de proportionnalité dans l'exercice des pouvoirs conférés aux institutions européennes passe par plus de **transparence**, de **clarté** et d'**aptitude à se remettre en cause**. Dans le cadre de la stratégie « **mieux légiférer** », les députés européens invitent la Commission « *à intervenir avec fermeté, rapidité et de façon non arbitraire contre les Etats membres qui ne respectent pas les lois communautaires* ». Ils préconisent une législation mettant l'accent sur la **qualité** plutôt que sur la quantité, **respectueuse du principe de subsidiarité***. Ils soulignent l'importance d'améliorer **le contrôle de l'application du droit européen** par un organe d'audit indépendant.

** La règle est qu'une décision doit être prise au plus près des citoyens. En d'autres termes, l'Union européenne ne doit agir que lorsque son action peut être plus efficace qu'une action prise à un niveau national, régional, voire local...*

GRANDES ORIENTATIONS ECONOMIQUES

Les députés ont adopté un rapport sur les grandes orientations de politiques économiques dans lequel ils rappellent l'importance de faire face aux défis de la mondialisation et du vieillissement de la population. Les résultats de l'économie européenne étant assez faibles, les députés prônent une « **stratégie de croissance intelligente** » afin de renforcer le potentiel de l'Union Européenne. Les députés se sont félicités du fait que les Etats membres soient désormais tenus de présenter des **programmes nationaux de réforme** et les invitent à promouvoir la compétitivité et à réduire leur déficit budgétaire. Les députés ont rappelé que pour améliorer le rapport population employée/population en âge de travailler, il était nécessaire **d'adopter des mesures visant spécifiquement certaines catégories** qui ont des difficultés à accéder au marché du travail comme les jeunes, les seniors, les personnes handicapées...ce que la France tente de faire en instituant le CPE. Enfin, les Etats membres sont également invités à adopter une **politique énergétique** communautaire **nouvelle** et surtout **cohérente**.

LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS

Le Traité d'adhésion signé en 2003 avec les nouveaux Etats membres a établi un **régime transitoire** concernant la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union élargie pour une période de 7 ans à compter du 1 mai 2004. Les eurodéputés viennent d'adopter un rapport dans lequel ils réclament **l'abolition des mesures transitoires** en vigueur, le marché de l'emploi n'ayant subi aucune tension. Les craintes d'un flux migratoire important se sont avérées sans fondement. Ils constatent, à l'inverse, que le régime transitoire n'a fait qu'encourager le travail clandestin et l'exploitation des travailleurs. Les députés rappellent que le droit du travail doit être strictement respecté de manière à garantir **l'égalité de traitement entre tous les travailleurs**. Plusieurs Etats membres dont la Finlande, l'Espagne et le Portugal ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ouvriront leur marché du travail aux citoyens des nouveaux Etats membres ; d'autres comme la France, l'Autriche, l'Italie l'Allemagne, ont annoncé qu'ils prorogeraient les restrictions

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les députés ont adopté un rapport **sur l'efficacité de l'aide et la corruption dans les pays en développement**. Ils préconisent la création d'une **liste noire** des régimes et des représentants des gouvernements corrompus, afin de renforcer l'efficacité de la politique de développement de l'UE, premier donateur mondial. Ils demandent à la Commission une plus grande transparence dans les programmes d'aide budgétaire de l'Union européenne, notamment la publication des informations pertinentes concernant l'aide dépensée dans le pays destinataire. Ils invitent la Commission et les Etats membres à interdire la passation de toute commande publique ou de tout marché public avec des entreprises dont des agents ont trempé dans des activités de corruption.

DIRECTIVE SERVICES : SUITE...

Charlie Mac Greevy, Commissaire européen au marché intérieur, est venu présenter aux parlementaires la version révisée de la directive service. Le combat mené par les eurodéputés notamment par la délégation française UMP, n'ont pas été vains puisque **la Commission a suivi presque totalement la position du Parlement** et a repris les amendements de compromis déposés par les parlementaires européens (voir brèves de février). Si la Commission exclut bien du champ d'application de la directive les services de santé (qu'ils soient publics ou privés), il n'en est pas de même pour les professions juridiques. C'est un point litigieux sur lequel les eurodéputés UMP français vont se battre.